

CULHAT – Budget communal 2022

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget communal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. BUDGET PRIMITIF 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses de fonctionnement par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2022
011 Charges à caractère général	276 897,00
012 Charges de personnel	376 879,00
65 Autres charges de gestion courante	112 980,00
66 Charges financières	8 111,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
023 Virement à la section Investissement	17 900,00
042 Opérations d'ordre	2 387,00
TOTAL	795 154,00

Recettes de fonctionnement par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2022
013 Atténuations de charges	25 780,00
70 Produits des services	58 720,00
73 Impôts et taxes	403 982,00
74 Dotations et participations	232 240,08
75 Autres produits de gestion courante	50 002,00
76 Produits financiers	3,00
77 Produits exceptionnels	10 450,00
78 Reprises sur provisions	0,00
042 Opérations d'ordre	0,00
002 Résultat antérieur	13 976,92
TOTAL	795 154,00

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce poste comprend les recettes de fiscalité locale pour 261 330, 00 €.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Les dotations attendues de l'Etat en 2022 s'élèvent à 232 240,08 €.

2. BUDGET PRIMITIF 2022 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Voirie (suite 2021)
- Eclairage public
- Equipement sportif Garden City
- Diagnostic de l'église préparatoire à la restauration
- Mesures conservatoires pour l'église
- Matériel roulant.

Recettes

Les subventions d'investissement prévues en 2022 s'établissent comme suit :

- Région	8 667,00 €
- Département	6 979,00 €
- Dotations équipement territoires ruraux	12 815,00 €
- Autres fonds	53 269,00 €
- Amendes de police	7 500,00 €

Etat de la dette

La commune a 6 emprunts en cours concernant :

- L'église
- Le multiple rural
- L'agrandissement de l'école et la cantine
- La voirie de l'année 2011
- Un matériel roulant (tracteur)
- Les projets d'aménagements initiés en 2021 (voirie, cimetière...).

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : 392 591,28 €.